

MODÈLE DE COURRIEL

RAPPEL – OBLIGATION DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ D'UNE ENTREPRISE AU PROCESSUS DE FRANCISATION

DESTINATAIRES : PERSONNEL DE LA GESTION CONTRACTUELLE OU DE TOUTE AUTRE INSTANCE RESPONSABLE DE GÉRER LES CONTRATS, D'EFFECTUER LES ACHATS ET DE VERSER DES SUBVENTIONS

Bonjour,

À titre d'émissaire de la langue française [du/de la/de l'] [ministère ou organisme], c'est mon rôle d'informer le personnel sur la mise en application de l'exemplarité de l'État en matière de langue française.

J'aimerais ainsi attirer votre attention sur le fait que depuis la modification de la *Charte de la langue française* le 1^{er} juin 2023, [le, la, l'] [ministère ou organisme] doit s'assurer que les entreprises avec lesquelles il/elle fait affaire respectent leurs obligations en matière de francisation avant de leur accorder des contrats ou des subventions. Il faut préciser que la notion de contrat inclut l'achat de biens et de services.

Cette obligation légale permet de renforcer la vitalité de la langue française comme langue normale et habituelle du travail, des communications, du commerce et des affaires au Québec.

Pour connaître sur la façon de procéder pour vérifier la conformité d'une entreprise, vous pouvez consulter le document [Conformité des entreprises au processus de francisation](#) produit par l'Office québécois de la langue française (OQLF).

Par ailleurs, il est à noter que la [liste des entreprises non conformes au processus de francisation](#) a été mise à jour récemment par l'OQLF.

Au nom du ministère de la Langue française, je vous remercie de participer aux efforts déployés pour protéger et renforcer notre langue commune, le français.

[signature]